

Quels seront les travaux de réhabilitation effectués avant la mise en place de la centrale solaire ?

Les travaux de réhabilitation sont ceux décrits dans l'AVP. Les candidats sont informés que le TCO réfléchit également à l'opportunité de libérer une emprise foncière d'environ 2 000 m² à proximité immédiate du poste de transformation (par exemple pour la mise en place des onduleurs de la ferme PV) : cette opportunité n'a cependant pas encore été validée définitivement. Le candidat retenu est donc informé qu'il pourra être amené à adapter son projet en fonction de cette validation qui est prévue en janvier 2017.

Il est indiqué dans le rapport de GIRUS que la zone en surcreusement sera comblée. De ce fait, cette zone peut-elle être utilisée pour l'implantation des panneaux solaires ? La cuvette de tassement n'est pas exclue ? La centrale solaire peut donc être implantée sur cette zone ?

Oui, cette zone peut être utilisée pour l'implantation des panneaux solaires. Elle est d'ailleurs comptabilisée dans la surface approximative de 3,7 Ha disponible pour les panneaux. Les candidats sont d'ores et déjà informés que des adaptations techniques seront peut-être nécessaires pour tenir compte des problématiques de tassement pouvant apparaître dans cette zone.

Peut-on avoir accès au diagnostic environnemental du site (version E du 24/07/2014) évoqué dans le rapport de GIRUS ?

Le rapport de diagnostic est disponible en téléchargement aux adresses suivantes :

<https://cloud.tco.re/index.php/s/uPSfpW XF59mKnxi>

<https://cloud.tco.re/index.php/s/SVpJGxRvIR6Omiv>.

Il a servi de base à l'établissement de l'AVP.

Quelle est la date prévue de désignation des lauréats pour cet appel à projet ?

La commission de sélection devrait se tenir fin janvier – début février 2017.

Quelles sont les "emprises dégagées en vue d'une activité de stockage (objectif 9 précédent)" p50 de l'annexe 2 ?

Ces emprises étaient envisagées dans un autre scénario qui n'a finalement pas été retenu.

Le biofiltre est situé proche du chemin transversal du milieu ou en zone PPRi rouge ?

Le biofiltre est prévu en zone PPRi rouge.

Dans l'hypothèse où 2 possibilités de structure sont proposées, 2 dossiers distincts doivent être déposés ou un seul comprenant les 2 variantes ?

Un seul dossier comprenant les 2 variantes peut être déposé.